

Que dit la loi ?

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur, il est destiné à :

- accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.
- et identifier ses besoins de formation.

Au bout de 6 ans doit avoir lieu un entretien de bilan.

L'entretien professionnel est une occasion d'échanger sur un projet professionnel d'évolution interne ou externe à l'entreprise : celui-ci peut être vers la filière métier dans laquelle le salarié est ou vers une autre filière Métier dite en développement au sens de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Il est différent de l'entretien annuel qui ne vise que l'évaluation du travail et les objectifs du salarié.

1 L'APPLICATION DE L'ENTRETIEN PRO SELON AXA

Un entretien tous les 2 ans avec mon manager pour :

- échanger sur l'évolution de mon métier,
- développer de nouvelles compétences,
- définir un programme de formation pour évoluer,
- et faciliter un projet de mobilité.

Un entretien au retour de certains congés (tel que congé de maternité, arrêt longue maladie...).

Un état des lieux récapitulatif au bout de 6 ans se basant sur les documents établis lors des entretiens biennaux, permet de vérifier que le salarié a bénéficié :

- d'un entretien tous les 2 ans,
 - d'une action de formation,
 - d'une progression salariale ou professionnelle,
- et acquis des éléments de certification par la formation ou par une validation des acquis de son expérience.

Vous souhaitez être informé & conseillé : sollicitez l'UDPA, nos experts emploi/formation sont à votre disposition !

2 CE QUE L'UDPA ME CONSEILLE

Pour réaliser et préparer votre entretien sur la projection d'un parcours professionnel à deux ans au moins.

Posez vous la question sur ce que vous souhaitez exercer comme activité ?

- rester dans votre activité ou évoluer dans la filière ou changer de filière métier – le métier cible est-il en développement ou en décroissance, l'évolution des compétences est-elle forte ou faible ? – **vous pouvez nous consulter pour connaître les filières où le recrutement est possible,**
- rechercher la fiche métier correspondante : <https://efd.axa-fr.intraxa/ma-fiche-metier/?list>
- notez les indicateurs portés sur la fiche en matière d'évolution du métier et/ou des compétences,
- analyser les compétences relationnelles et transversales figurant sur la fiche métier – tentez de mesurer l'écart à combler et déterminez les compétences prioritaires à acquérir : pour ces dernières regardez les formations proposées et inscrivez-vous à celles qui sont prioritaires – validez le parcours avec votre manager lors de l'entretien pour formaliser l'octroi du temps nécessaire à ces formations.

Le plan de formation permet de préparer son avenir et son employabilité !

Il passe par le plan de développement (ex plan de formation) de l'entreprise, votre CRH ou correspondant formation peut vous aider.

Cela peut aussi être une formation qualifiante, certifiante ou diplômante financée par le CPF en tout ou partie.

Venez nous consulter pour vous aider à constituer votre plan de formation.

L'entretien professionnel

3 L'ANALYSE DE L'UDPA

2022

L'accord Axa France sur la formation professionnelle du 24 avril 2015 précise la notion d'entretien professionnel, dans l'article 6.1.2 :

« Au cours de l'entretien professionnel, pourront être abordés les thèmes suivants :

- les souhaits émis par le salarié quand à son **évolution professionnelle**,
- l'**évolution prévisible du métier exercé** par le salarié,
- les compétences développées depuis le dernier entretien et celle à développer dans les 2 années à venir,
- les souhaits d'utilisation du compte personnel de formation.

Axa pose le principe que le **salarié est l'acteur principal de l'entretien**, il doit trouver l'information et l'accompagnement entre autres auprès de l'accueil RH. Cet entretien professionnel est l'outil essentiel afin de :

- veiller à votre employabilité en **faisant le point** notamment sur vos souhaits d'évolution, de parcours professionnel, de formation et vos aptitudes et compétences à développer,
- définir un projet professionnel (ou de formation) et identifier vos perspectives d'évolution professionnelles,
- comprendre et s'inscrire dans la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) d'Axa France.

Tous les 6 ans, un récapitulatif suit le 3^{ème} entretien. Vous devrez avoir bénéficié de tous vos entretiens professionnels (soit 3) et avez au moins suivi une formation **autre qu'une formation obligatoire** (art L6315.1 et suivants et Art. L 6323-13 Art R6323 .3 du code du travail) sous peine pour l'entreprise d'abonder le CPF (Compte Personnel de Formation) de 3000€.

L'outil mis en place par AXA pour ce 3^{ème} entretien prévoit une liste de questions pour lesquelles l'UDPA vous demande d'être vigilant dans les réponses : en effet, le questionnement est parfois ambigu ! N'hésitez pas à mettre un commentaire et demander l'intervention de la RH tel que l'accord le prévoit.

Nous pouvons vous aider à la compréhension de ce bilan et des questions formulées. Par exemple : le questionnaire de la direction prévoit : « avez vous eu une formation au cours de ces 6 ans » ? La loi précise la notion de formation **obligatoire** !



Qu'appelle t'on une formation obligatoire ?



VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Hassan AKID	51 99 54	Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39
Michele ALLEMAN DEQUIEDT	06 61 12 13 98	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Gilles BARY	54 48 02	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
François BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
Yves BRETEL	56 05 45	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Patricia DUMAS	51 06 92	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Sophie DUMAS	52 87 35	Corinne MARZOLF	57 52 76	Moussa TOURE	51 17 32
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29

Pourquoi pas vous ?